

2009/1409 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif aux relations de la SASP OL avec la Ville de Lyon. (Direction des Assemblées) (BMO du 04/05/2009, p. ?)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : Je vous ai fait parvenir le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les relations de la SASP Olympique Lyonnais avec la Ville de Lyon pour la période 2002 à 2007.

M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a adressé son rapport définitif par courrier recommandé avec AR du 4 mars 2009 et conformément au Code de juridictions financières, je l'ai envoyé à l'ensemble des Conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Bien que non soumis à un vote des membres de l'Assemblée délibérante, ces deux dossiers donnent lieu à débat.

Les Groupes politiques m'ont demandé que ces débats aient lieu au moment de la présentation du rapport inscrit à l'ordre du jour de cette séance, concernant l'Olympique Lyonnais. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

(Adopté.)